



Ressources naturelles et Développement de l'énergie

RAPPORT ANNUEL

2023-2024

Ressources naturelles et Développement de l'énergie

RAPPORT ANNUEL 2023–2024

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-3951-4 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3952-1 (PDF : version anglaise)

ISBN 978-1-4605-3953-8 (PDF : version française)

ISSN 978-1-4605-3335-2 (PDF : version anglaise)

ISSN 978-1-4605-3334-5 (PDF : version française)

Lettres d'accompagnement

DU MINISTRE À LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
du ministère des Ressources naturelles et du
Développement de l'énergie pour l'exercice financier
allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable John Herron
Ministre des Ressources naturelles

Lettres d'accompagnement

DU MINISTRE À LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
du ministère des Ressources naturelles et du
Développement de l'énergie pour l'exercice financier
allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable René Legacy
Ministre responsable de l'Énergie

DU SOUS-MINISTRE AU MINISTRE

L'honorable John Herron
Ministre des Ressources naturelles

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



Cade Libby
Sous-ministre

DU SOUS-MINISTRE AU MINISTRE

L'honorable René Legacy
Ministre responsable de l'Énergie

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



Cade Libby
Sous-ministre

Table des matières

Lettres d'accompagnement	3
Table des matières	5
Message du ministre	6
Message du ministre	7
Message du sous-ministre	8
Priorités du gouvernement	9
Faits saillants	10
Mesures de rendement	11
Survol des activités du Ministère	14
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	15
Division des forêts	15
Division de l'énergie et du développement minéral	16
Division des terres et des ressources	17
Division des services ministériels	18
Renseignements financiers	20
Résumé des activités de dotation	22
Résumé des projets de loi et des activités législatives	24
Résumé des activités liées aux langues officielles	30
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	31
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	31
Annexe A : Sylviculture	32
Annexe B : Récolte sur les terres de la Couronne	33
Annexe C : Feux	34
Annexe D : Poissons et faune	35

Message du ministre

Les abondantes ressources naturelles du Nouveau Brunswick ont toujours fait partie de notre tissu culturel. Je tire une grande fierté de la responsabilité qui incombe au ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie en matière de gestion durable de ces précieuses ressources.

Au Nouveau-Brunswick, l'industrie forestière et la gestion des forêts font partie intégrante de l'économie, de l'environnement et de la culture de la province. En garantissant des pratiques de gestion durable, la province peut continuer à bénéficier de ses riches ressources forestières tout en préservant la santé de ses écosystèmes, en soutenant les communautés locales et en relevant les défis posés par le changement climatique. Le futur des forêts du Nouveau-Brunswick dépend de l'équilibre entre la croissance économique, la gestion de l'environnement et la responsabilité sociale.

Les effets du changement climatique sont visibles d'un océan à l'autre, du fait de la fréquence croissante des incendies de forêt et d'autres catastrophes naturelles. Je tire aussi une grande fierté du rôle qu'ont joué notre Direction de la gestion des feux de forêt, les gardes forestiers et les équipes de pompiers du ministère non seulement pour protéger la population néo-brunswickoise, mais aussi pour aider d'autres provinces à lutter contre des incendies dévastateurs.

J'apprécie le dévouement du personnel du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, qui travaille dur chaque jour au nom de la population du Nouveau Brunswick. Je me réjouis de continuer à travailler avec nos partenaires, les parties prenantes et les experts en la matière pour assurer la durabilité, la santé et la rigueur des secteurs des mines, de la foresterie, de la pêche et de la faune du Nouveau Brunswick.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'John Herron', with a stylized flourish at the end.

L'honorable John Herron

Ministre des Ressources naturelles

Message du ministre

Nous sommes à l'avant-garde d'une transition énergétique importante, la demande énergétique est en hausse au Nouveau-Brunswick. Le changement climatique et la nécessité de décarbonisation continuent de donner naissance à de nouveaux défis et à de nouvelles occasions. Je suis honoré de m'être vu confier ce portefeuille et j'applaudis les réalisations du personnel dévoué du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Je suis particulièrement reconnaissant à la fonction publique pour son expertise, son expérience et sa détermination.

Je suis convaincu qu'ensemble, nous prendrons les mesures nécessaires pour équilibrer l'évolution de l'environnement énergétique, en transformant le paysage énergétique du Nouveau-Brunswick. Ensemble, nous aborderons cette tâche avec l'efficacité et l'urgence qu'elle requiert, tout en continuant à améliorer notre province.



L'honorable René Legacy
Ministre responsable de l'Énergie

Message du sous-ministre

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie est déterminé à assurer le développement sûr et durable des ressources naturelles les plus précieuses de notre province.

La sylviculture demeure l'une des plus grandes industries du Nouveau Brunswick. Nous avons publié le rapport sur l'état des forêts en août 2023, qui met en évidence le système de gestion forestière du Nouveau Brunswick. Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui contribuent au quotidien à la gestion de nos forêts.

Sur le front de l'énergie, la demande augmente en raison du développement économique, de l'électrification et de la croissance démographique, mais aussi en raison du changement climatique et de la nécessité de décarbonisation. Notre ministère a pour priorité de trouver le juste équilibre entre cet environnement changeant et ses répercussions sur le Nouveau Brunswick.

Nous avons également entrepris des initiatives importantes, telles que la multiplication des terres de la Couronne disponibles pour l'acériculture et la création de nouvelles possibilités pour les amateurs de chasse et de piégeage au Nouveau Brunswick.

Nous sommes extrêmement fiers de notre équipe ministérielle d'incendie qui a été mobilisée un nombre record de fois en 2023 pour aider d'autres provinces aux prises avec des situations d'urgence liées à des incendies de forêt. Plus de 240 pompiers et équipiers ont été mobilisés en Colombie Britannique, en Alberta, dans les Territoires du Nord Ouest, au Québec et en Ontario.

Aucune de ces réalisations ne serait possible sans le personnel professionnel, dévoué et passionné du Ministère, qui s'engage à faire en sorte que les gens du Nouveau Brunswick puissent profiter de nos ressources naturelles aujourd'hui et pour les générations à venir.



Cade Libby
Sous-ministre

Priorités du gouvernement

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

GESTION DE LA STRATÉGIE ET DES OPÉRATIONS

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise des pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2023 – 2024 est un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des collectivités dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publique fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

Faits saillants

Durant l'exercice 2023 – 2024, le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Introduction d'une nouvelle stratégie de gestion à long terme pour des forêts saines et durables, intitulée *Nos forêts sont destinées à nous tous*. Cette stratégie répond aux questions émergentes, notamment le changement climatique, et définit neuf buts et quarante-deux objectifs pour la gestion des forêts dans le cadre de quatre grands piliers :
 - S'engager envers les communautés des Premières Nations
 - Assurer l'intendance environnementale
 - Soutenir un secteur forestier dynamique
 - S'engager envers la société
- Publication du rapport sur l'état des forêts de 2023 *L'excellence dans la gestion des forêts – Comprendre notre système*, qui contient des renseignements détaillés sur le cadre de gestion pour une foresterie durable sur les terres de la Couronne.
- Signature d'un accord de contribution de huit ans avec Ressources naturelles Canada portant sur l'atténuation des effets du changement climatique au Nouveau-Brunswick. Cet accord prévoit un investissement de 71,6 millions de dollars (50 % des coûts étant pris en charge par le gouvernement de la province) visant à planter 52,9 millions d'arbres supplémentaires au Nouveau-Brunswick au cours des sept prochaines années.
- Lancement d'une nouvelle stratégie énergétique, intitulée *Propulser notre économie et le monde grâce à notre énergie propre – Notre voie à suivre jusqu'en 2035*, décrivant comment faire passer la province à l'énergie propre, tout en garantissant l'abordabilité pour la population du Nouveau-Brunswick et la croissance économique. Cette stratégie présente une feuille de route sur douze ans et des initiatives de soutien permettant à la province d'atteindre les objectifs nationaux et internationaux en matière de transition vers l'énergie propre.
- Signature d'un accord de contribution de quatre ans avec Ressources naturelles Canada sur le thème « Combattre et gérer les feux de forêt dans un climat en changement ». Cet accord constitue un investissement de 25,6 millions de dollars (50 % des coûts étant pris en charge par le gouvernement de la province) pour l'équipement et la formation afin de mieux préparer la province à l'augmentation attendue du nombre de feux de forêt en raison du changement climatique.

Mesures de rendement

Résultat n° 1

RÉDUCTION DU TAUX D'INCIDENTS DÉCLARÉS (TID) EN MILIEU DE TRAVAIL EN CE QUI A TRAIT AUX ACCIDENTS ET AUX BLESSURES

Réduire le taux d'incidents déclarés (TID) en ce qui a trait aux accidents et aux blessures au travail de 5 % chaque année civile, au moyen d'initiatives ciblées visant à améliorer la culture de sécurité au sein du Ministère.

(TID : nombre d'employés à temps plein par tranche de 100 touchés par un accident ou une maladie devant être déclaré pour une année donnée.)

Expliquer pourquoi la priorité est importante

Le Ministère s'est engagé dans un programme de santé et de sécurité qui vise à améliorer la santé et la sécurité au travail et à prévenir les blessures, les accidents et les maladies sur les lieux de travail. Un programme actif de santé et de sécurité sert à protéger les employés, les biens et les visiteurs sur les lieux de travail. Le Ministère est tenu par la loi d'assurer la santé et la sécurité de ses employés. Nous sommes tenus de prendre tous les moyens possibles pour faire en sorte que nos employés retournent à la maison sans blessure liée à leur journée de travail, et ce, chaque jour.

Expliquer le rendement global

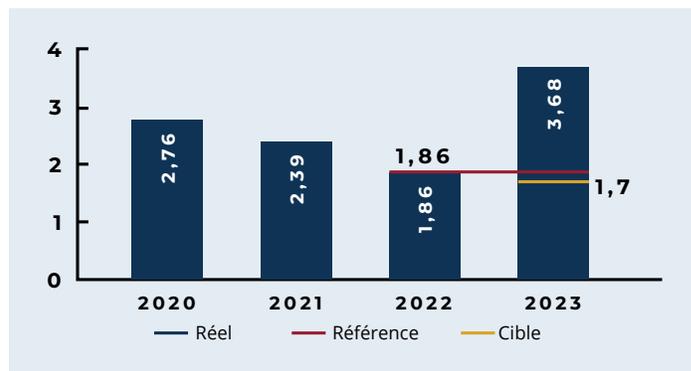
Le nombre d'incidents déclarés a augmenté en 2023. Par rapport à l'année précédente, la hausse du nombre d'employés ministériels déployés dans le cadre des activités de lutte contre les feux de forêt et des interventions à la suite d'événements météorologiques a été le principal facteur de cette augmentation. La pépinière de Kingsclear a également connu une augmentation des incidents déclarés, en raison des efforts excessifs et des tensions attribuables à des mouvements répétitifs causés par la nature laborieuse du travail. Le renforcement de la culture de sécurité au sein du Ministère pourrait également avoir mené à une augmentation du nombre d'incidents signalés.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat

Le Ministère a entrepris un certain nombre d'initiatives visant à réduire le TID, notamment les suivantes :

- augmentation du nombre de vérifications des évaluations des dangers sur le terrain dans la pépinière;
- mise en place d'un programme de protection respiratoire (initiative conjointe avec le ministère des Finances et Conseil du Trésor);
- lancement de douze exposés supplémentaires sur la sécurité;
- mise en place d'alertes de sécurité pour les problèmes de sécurité courants pouvant survenir à l'échelle de la province.

Taux d'incidents déclarés en milieu de travail



Référence : taux d'incidents déclarés de 1,86* (2022)

Cible : réduction de 5 % du taux d'incidents déclarés de 2022 (1,70)

Résultat réel : augmentation de 66 % du taux d'incidents déclarés par rapport à celui de 2022 (3,68)

* Mise à jour en fonction du rapport annuel 2022 – 2023.

Résultat n° 2

QUANTITÉ PLEINEMENT UTILISÉE DE LA COUPE ANNUELLE PERMISE SUR LES TERRES DE LA COURONNE

Sur une base annuelle, le Ministère vise la consommation de la totalité du bois rond de la Couronne disponible, telle que définie par la coupe annuelle permise (CAP), par des établissements de transformation du bois.

Expliquer pourquoi la priorité est importante

Le suivi du volume de bois consommé par trimestre permet de connaître les flux du bois tout au long de l'exercice, et les flux peuvent être comparés aux tendances de consommation des exercices précédents. Un écart important par rapport aux tendances antérieures peut indiquer quelles interventions sont nécessaires pour que le bois continue d'affluer vers les installations du Nouveau-Brunswick.

Expliquer le rendement global

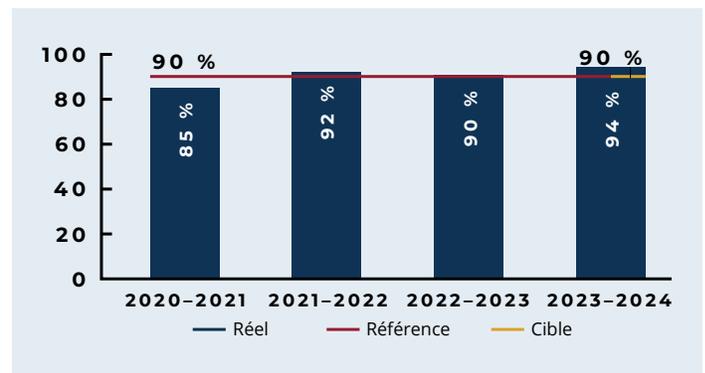
Le volume annuel des récoltes s'est établi à 94 % de la CAP. Les livraisons de bois des terres de la Couronne aux installations de transformation du bois ont augmenté de 3 % par rapport à l'année précédente en raison de la réduction des volumes au cours de l'année d'exploitation 2022 - 2023, du fait de coûts inflationnistes élevés. Le bois à pâte de résineux constitue la majeure partie de l'augmentation de la récolte en 2023 - 2024 en raison de la demande accrue des installations du Nouveau-Brunswick.

Identifier quelles initiatives ou quels projets

ont été entrepris pour atteindre le résultat

Le Ministère a poursuivi les initiatives des exercices précédents visant l'établissement d'un processus permettant de mieux suivre les tendances du flux du bois ainsi que d'améliorer et de faciliter le flux du bois à partir des terres de la Couronne. Les approbations d'exportations et les affectations temporaires aident le Ministère à atteindre la cible de 90 %. Ces deux mesures ont permis un approvisionnement en bois de terres de la Couronne d'environ 683 000 mètres cubes (m³), soit 9 % de la quantité totale de bois provenant des terres de la Couronne. Les affectations temporaires et les exportations ont totalisé 613 000 m³ et 70 000 m³, respectivement.

Quantité pleinement utilisée de la possibilité annuelle de coupe sur les terres de la Couronne



Référence : 90 % (volumes affectés en 2020 - 2021)

Cible : 90 %

Résultat réel : 94 %

Résultat n° 3

AUGMENTER LE NOMBRE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR LES ROUTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Dans le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick renouvelé de 2022 – 2027, la province s'est engagée à augmenter le nombre de véhicules électriques sur les routes. Elle dispose d'un plan d'action pour parvenir à 6 % des ventes de nouveaux véhicules qui seront des véhicules électriques légers d'ici 2025 et à 50 % d'ici 2030.

Expliquer pourquoi la priorité est importante

Le transport continue d'être un contributeur majeur aux émissions de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick. L'électrification des véhicules légers par le recours aux technologies disponibles peut contribuer à réduire les émissions du secteur des transports.

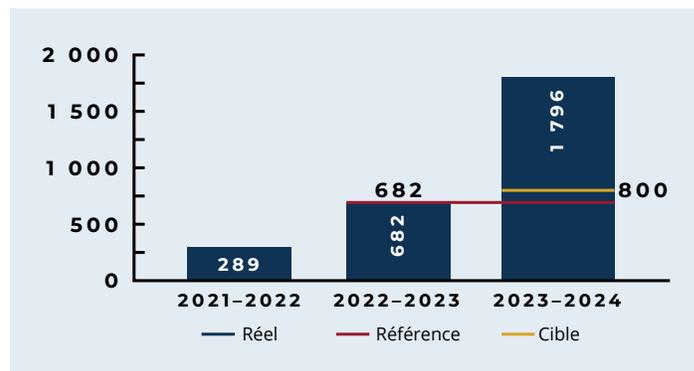
Expliquer le rendement global

Pendant l'exercice financier 2023 – 2024, 1 796 remises pour l'achat d'un véhicule électrique et 443 remises pour l'achat d'une borne de recharge à domicile ont été accordées, ce qui porte le nombre total à 2 767 remises pour l'achat d'un véhicule électrique et à 719 remises pour l'achat d'une borne de recharge à domicile, livré par Énergie NB.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat

Le Ministère a obtenu une aide financière provenant du Fonds pour les changements climatiques afin de poursuivre le programme de remise pour les véhicules électriques et les chargeurs intelligents à domicile. L'objectif du programme est de favoriser l'achat de véhicules et de bornes de recharge à domicile admissibles. L'administration, le marketing, la sensibilisation et l'éducation ont été entrepris par Énergie NB. La province continue d'enregistrer une croissance importante de la demande pour le programme d'incitatifs, soit plus du double du nombre de remises accordées en 2023 – 2024. Les véhicules électriques ont représenté 5,2 % des ventes de nouveaux véhicules légers en 2023, ce qui place la province en voie d'atteindre son objectif de 2025.

Incitatifs pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables admissibles



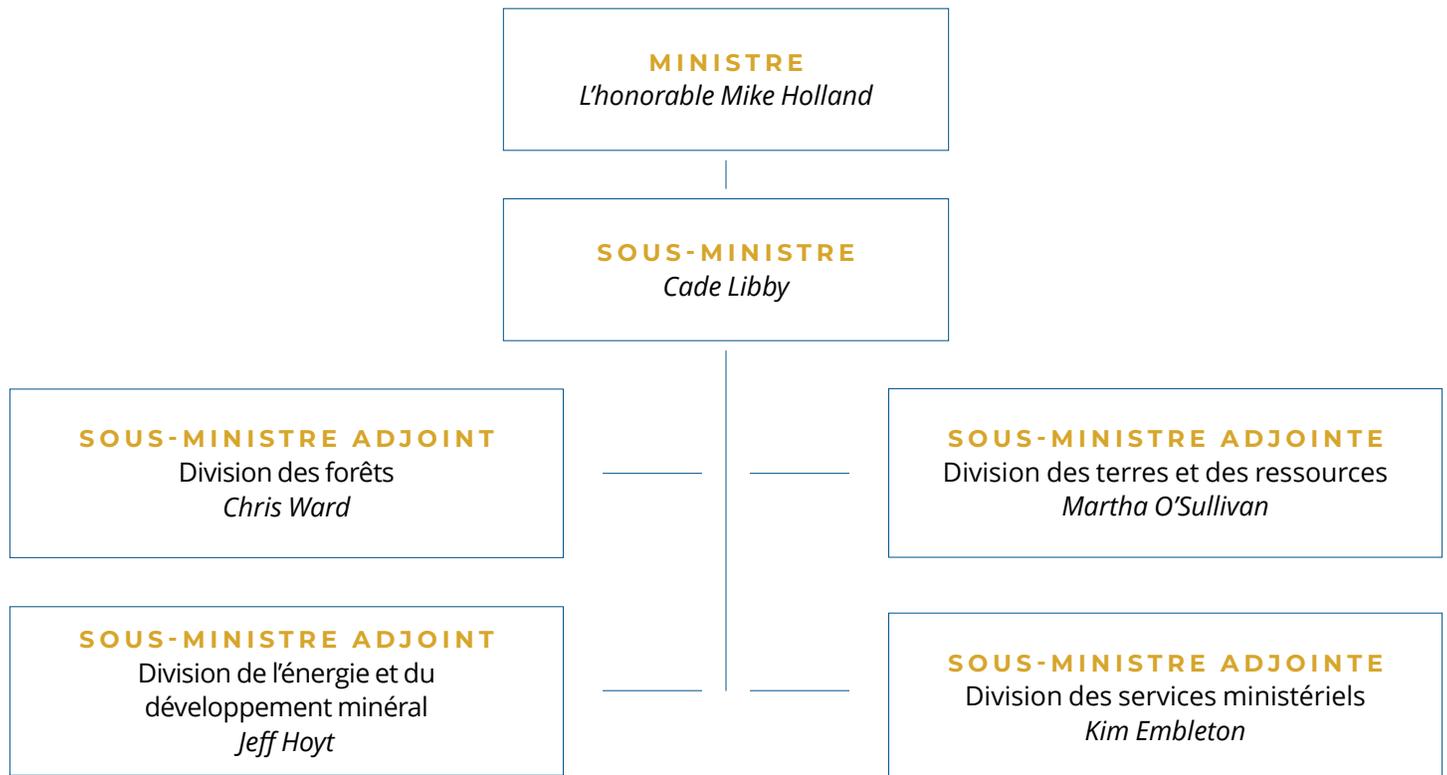
Référence : 682 incitatifs

Cible : 800 incitatifs

Résultat réel : 1 796 incitatifs

Survol des activités du ministère

ORGANIGRAMME DE HAUT NIVEAU



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Le budget et les dépenses pour l'administration commune du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches sont consignés dans le rapport annuel de 2023 – 2024 du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Cette administration commune concerne la Division des services ministériels.

DIVISION DES FORÊTS

La Division des forêts est responsable de la gestion durable et de la protection des forêts du Nouveau-Brunswick. La Direction de la planification forestière et de l'intendance et la Direction des activités forestières et de la mise en valeur partagent ces responsabilités.

La **Direction de la planification forestière et de l'intendance** est chargée de l'acquisition et de l'analyse des données d'inventaire qui caractérisent les forêts et d'autres écosystèmes terrestres. La Direction pilote la planification stratégique et la modélisation des ressources pour l'approvisionnement en bois et la disponibilité des habitats au fil du temps, en plus d'être chargée de la surveillance et de la protection de la santé des forêts par la lutte antiparasitaire intégrée. Elle dirige par ailleurs les efforts de conservation de la biodiversité naturelle de la province au moyen de programmes de désignation et de rétablissement des espèces en péril et en gérant un réseau d'aires naturelles protégées.

Faits saillants

- Acquisition d'environ 1 000 hectares de terres sensibles au climat avec le soutien du Fonds provincial pour les changements climatiques et en partenariat avec Conservation de la nature Canada et la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick.
- Mise en œuvre d'un plan d'action pour la plupart des espèces en péril au Nouveau-Brunswick, dont :
 - des rapports sur le statut de huit espèces évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril;
 - l'évaluation, par le Ministère, de la faisabilité du rétablissement de huit espèces;
 - la publication de stratégies de rétablissement et de plans de gestion pour six espèces.

- Élaboration d'accords de reconnaissance de la conservation avec trois organismes du Nouveau-Brunswick pour reconnaître et signaler les terres privées où l'on observe une protection volontaire ou une conservation efficace en vue d'une durabilité à long terme. Ces terres couvrent plus de 19 500 hectares et viennent s'ajouter aux efforts de conservation de la biodiversité sur les terres de la Couronne par la protection des forêts, des zones humides côtières, des lacs et d'autres habitats essentiels.

La **Direction des activités forestières et de la mise en valeur** est chargée de la surveillance opérationnelle de la sylviculture, des chemins, des activités de récolte et du bois récolté sur les terres de la Couronne. La Direction exploite la pépinière de Kingsclear, où plus de 16 millions de semis sont produits chaque année. La Direction est en contact quotidien avec le secteur forestier au sujet de questions d'ordre opérationnel, en plus de piloter des initiatives stratégiques dans le secteur forestier au nom du Ministère.

Faits saillants

- Mise en œuvre du *Règlement relatif à l'ajustement des redevances sur le bois* pris en vertu de la *Loi sur la durabilité des terrains boisés privés*, qui permet d'ajuster mensuellement les redevances sur le bois des terres de la Couronne en fonction du rendement des marchés des marchandises.
- Élaboration d'un nouveau sous-permis – formule 1 dans le *Règlement sur le bois (86-160) – Loi sur les terres et forêts de la Couronne*.
- Modernisation et signature de nouveaux accords d'aménagement forestier avec tous les titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne.

DIVISION DE L'ÉNERGIE ET DU DÉVELOPPEMENT MINÉRAL

La Division de l'énergie et du développement minéral fournit la structure de réglementation pour la mise en valeur et la gestion des ressources énergétiques de la province, ainsi que la structure géoscientifique et réglementaire pour le développement responsable des ressources non renouvelables de la province. La Division se compose de la Direction de l'énergie, de la Direction des études géologiques et de la Direction du développement des ressources.

La **Direction de l'énergie** réunit trois grandes composantes : la durabilité, l'électricité et le pétrole, la composante de la durabilité englobant tous les aspects des activités de la direction. La Direction est chargée de fournir des politiques, des règlements et des lois en matière d'énergie qui permettent au secteur de l'énergie en aval d'être en activité dans la province et qui font en sorte que tous aient accès à une source d'énergie sûre et fiable au prix le plus bas possible sans compromettre la continuité de l'approvisionnement.

Elle collabore étroitement avec le Secrétariat des changements climatiques à la mise en œuvre de mesures qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie et à l'élaboration de politiques énergétiques plus durables pour la province, notamment en matière d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de gestion de la demande. La Direction nous aide à déterminer les répercussions et les possibilités des lois fédérales sur les émissions de gaz à effet de serre, et elle supervise les audiences de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick pour s'assurer que les lois et les règlements provinciaux fonctionnent efficacement.

Faits saillants

- Publication d'une feuille de route sur l'hydrogène, dans le cadre de la stratégie relative à l'énergie propre, intitulée *Propulser notre économie et le monde grâce à notre énergie propre – Notre voie à suivre jusqu'en 2035*. Cette feuille de route présente un plan quinquennal comportant treize mesures visant à tirer parti de la situation stratégique du Nouveau-Brunswick, de ses ressources naturelles et de ses capacités existantes en matière de développement de l'industrie de l'hydrogène. L'objectif consiste à faire du Nouveau-Brunswick un chef de file dans la production d'hydrogène destiné à la consommation nationale et internationale.

- Modification de la *Loi sur l'électricité* afin de moderniser la législation, d'améliorer la transparence, de renforcer la protection des consommateurs et de faciliter le développement de l'énergie propre.
- Signature de protocoles d'entente et d'accords avec la République tchèque et la province de la Saskatchewan concernant le secteur de l'énergie et la poursuite du développement de petits réacteurs modulaires avancés.
- Collaboration avec Énergie NB relativement à l'accès au financement fédéral et au soutien de demandes de projets d'électricité propre au Nouveau-Brunswick. Ces efforts ont abouti à la création du premier parc solaire à Shediac, dans le cadre du projet de communauté énergétique intelligente de Shediac, et à l'annonce par Énergie NB d'un nouveau parc éolien de 25 mégawatts qui produira de l'électricité propre dans le cadre du projet énergétique Neweg.

La **Direction des études géologiques** comprend trois sections : la Section des études géologiques du nord, la Section des études géologiques du sud et la Section des services de promotion et d'information. La Direction est chargée de recueillir, d'interpréter et de diffuser de l'information géoscientifique pour appuyer et promouvoir l'exploration et la mise en valeur des ressources non renouvelables, ainsi que d'orienter la prise de décisions ayant trait à la gestion des terres. Elle prodigue des conseils aux secteurs public et privé en ce qui concerne les ressources minérales, la tourbe, les agrégats, les ressources pétrolières, l'aménagement du territoire et les effets des changements climatiques, en particulier dans les zones côtières. La Direction met en valeur de manière active le potentiel en ressources minérales et pétrolières de la province pour attirer les investissements dans ces ressources en participant à des conférences nationales et en organisant la conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière du Ministère. En outre, elle gère une vaste base de données sur les ressources géologiques, minérales et pétrolières, elle publie des données géoscientifiques sur le Nouveau-Brunswick et elle administre le Programme d'aide à l'exploration minière pour stimuler l'exploration minière au Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- Organisation de la 48^e conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière, qui comprenait un atelier technique et deux jours de présentations orales et par affiches sur divers sujets liés aux minéraux et à l'énergie dans la province.
- Versement d'une aide d'environ 354 000 \$ à de petites sociétés minières pour financer 14 projets d'exploration et d'environ 303 000 \$ à 40 prospecteurs dans le cadre du Programme d'aide à l'exploration minière du Nouveau-Brunswick.
- Présentation de plusieurs initiatives géoscientifiques visant à évaluer les ressources minérales essentielles de la province.
- Organisation de deux activités de sensibilisation en partenariat avec des universités et des organismes géoscientifiques locaux afin de sensibiliser le grand public à l'importance et à l'utilisation des minéraux.

La **Direction du développement des ressources** est composée de la Section de la tenure des ressources, de la Section de l'exploitation des ressources pétrolières et de la Section de l'exploitation minière et des ressources

DIVISION DES TERRES ET DES RESSOURCES

La Division des terres et des ressources est responsable de l'administration et de la gestion des programmes et des activités de la Direction du poisson et de la faune, de la Direction des opérations régionales, de la Direction de la gestion des feux de forêt et de la Direction des terres de la Couronne.

La **Direction du poisson et de la faune** est responsable de la gestion des programmes liés à l'utilisation durable des ressources halieutiques et fauniques dans la province et gère les activités de chasse, de piégeage et de pêche à la ligne. La Direction est également responsable des permis de pêche et de chasse ainsi que des activités de formation en matière de conservation.

Faits saillants

- Introduction et pilotage d'un certain nombre d'amendements à la Loi sur le poisson et la faune et à ses règlements en ce qui a trait à la chasse, à la prise d'animaux à fourrure et à l'intrusion sur les terres agricoles, notamment de nouvelles possibilités de chasse, des saisons de chasse prolongées pour

minérales. La Direction assure la surveillance de l'exploration, du développement et de la gestion responsables des ressources minérales et pétrolières, ainsi que de la tourbe et des ressources en agrégats de la Couronne, par l'administration des lois qui relèvent du Ministère.

Faits saillants

- Maintien des opérations essentielles sur trois sites miniers du Nouveau-Brunswick, y compris la sécurité du site, le traitement des eaux et la surveillance de l'environnement.
- Délivrance de trois nouveaux baux d'exploitation de tourbière à des fins horticoles dans le nord du Nouveau-Brunswick.
- Production de recettes de plus de 3,5 millions de dollars provenant des loyers, des droits et des redevances associés aux ressources minérales, aux hydrocarbures, à la tourbe de la Couronne et aux ressources en agrégats de la Couronne en 2023 – 2024.
- Gestion de 561 baux, licences et permis actifs, ainsi que de 113 autorisations de travail actives.

certain animaux et des possibilités de chasse élargies pour les jeunes âgés de 12 ans et plus.

- Mise à jour du Cours de formation à la chasse (partie B) à la lumière des changements au programme de formation à la chasse, y compris la mise à jour du manuel et du matériel pédagogique.
- Délivrance de 18 890 cartes Plein air à de nouveaux clients, leur permettant de s'inscrire à des cours de formation à la conservation et d'acheter des permis de chasse, de pêche et de piégeage.

La **Direction des opérations régionales** est responsable des activités et des services liés à l'exécution opérationnelle des programmes touchant la foresterie, les poissons et la faune, la lutte contre les feux de forêt et les terres de la Couronne. La Direction est divisée en deux régions, la région Est et la région Ouest. Les régions sont divisées en 12 districts et 18 bureaux. La Direction est également responsable des fonctions d'arpentage du Ministère.

Faits saillants

- Collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches à un projet d'appât contenant un vaccin antirabique en réponse à un cas positif de rage chez un raton laveur dans le haut de la vallée de la rivière Saint-Jean. La Direction a mobilisé 18 membres du personnel de la région Ouest.
- Élargissement de la collecte de données visant l'inventaire des terres de la Couronne et les placettes d'échantillonnage permanent pour 1 400 placettes de l'inventaire des terres de la Couronne.
- Mobilisation de six gardes forestiers pour venir en aide à l'équipe de gestion des incidents de l'Organisation des mesures d'urgence en décembre 2023 : plus de 90 000 clients d'Énergie NB avaient alors été privés d'électricité au cours d'un événement météorologique grave dans le comté de Charlotte.

La **Direction de la gestion des feux de forêt** est chargée des fonctions de coordination, de formation et d'administration du programme provincial de protection contre les feux de forêt et d'extinction, en plus de la coordination et du soutien des véhicules et des communications radio du Ministère, ainsi que de l'entretien des petits moteurs.

Faits saillants

- Lancement du programme Intelli-feu du Nouveau-Brunswick, qui vise à informer la population néo-brunswickoise sur les mesures qu'elle peut prendre pour rendre les communautés plus résistantes aux effets des feux de forêt.

DIVISION DES SERVICES MINISTÉRIELS

La Division des services ministériels offre une orientation et un soutien en matière de ressources humaines, de services financiers, de politiques, d'information et de technologie, et de gestion des installations. La Division comprend la Direction des services financiers, la Direction des services des ressources humaines, la Direction des systèmes d'information et des services ministériels, la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales et la Direction des affaires réglementaires.

La **Direction des services financiers** est responsable des ressources financières du Ministère, notamment

- Mobilisation d'un nombre record de pompiers en 2023 pour aider d'autres provinces confrontées à des situations d'urgence liées à des feux de forêt. Au total, 242 pompiers ont été mobilisés en Colombie-Britannique, en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Québec et en Ontario.

La **Direction des terres de la Couronne** est responsable de la gestion des terres de la Couronne à l'échelle provinciale, ce qui comprend les terres côtières et les terres submergées. La Direction assume les responsabilités légales et gère les initiatives associées aux terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick, notamment toutes les opérations concernant les terres à usage récréatif et commercial, comme les acquisitions, les ventes, les échanges ou les concessions à bail. La Direction gère également les programmes d'entretien des sentiers récréatifs (non motorisés, VTT et motoneiges).

Faits saillants

- Gestion du processus de demande de propositions pour l'augmentation de l'allocation de terres de la Couronne à l'acériculture.
- Réduction de la durée du cycle de traitement des demandes de terres de la Couronne, passant de 22 à 7 jours.
- Investissement de plus de 2,5 millions de dollars dans l'infrastructure des ponts et de 1,5 million de dollars dans l'atténuation et la réparation de l'érosion, par le biais du budget d'immobilisations, le reste provenant du Fonds pour le développement des collectivités du Canada.

de la gestion des dépenses et des recettes, de la budgétisation, de la comptabilité et des services d'information financière; elle appuie également le processus des achats du Ministère.

Faits saillants

- Soutien à l'équipe de planification des ressources organisationnelles du GNB et au Ministère lors de la mise en œuvre de la reddition de compte trimestrielle en lien avec le Service infonuagique de planification et de budgétisation.

- Soutien à la transition du processus budgétaire ordinaire pour permettre la soumission électronique dans le cadre du Service infonuagique de planification et de budgétisation.

La **Direction des services des ressources humaines** assure tous les services de gestion des ressources humaines, notamment le recrutement et le maintien en poste, la classification des postes, les relations de travail, les politiques de ressources humaines, l'engagement des employés, le développement organisationnel, la planification de la relève et l'administration de programmes comme la santé et la sécurité.

Faits saillants

- Coordination de plusieurs initiatives en matière de santé et de sécurité et d'expérience des employés.
- Réalisation d'un important exercice de recrutement de gardes forestiers saisonniers permanents.

La **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** offre au Ministère des services à l'échelle de la province, notamment en matière de technologies de l'information, de gestion des dossiers, de sécurité de l'information, de gestion de l'intranet, de gestion des installations, de système d'aéronefs télépilotés (drones) et de services de systèmes d'information géographique.

Faits saillants

- Élargissement du programme d'aéronefs téléguidés au sein du Ministère, y compris la mise en place d'un contrat d'approvisionnement, la formation du personnel et le déploiement des ressources.
- Refonte de la page Web du Ministère sur les données ouvertes des SIG et création de pages de téléchargement distinctes pour les ensembles de données.
- Regroupement des dossiers régionaux dans le centre des dossiers du Ministère.

La **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales** assure l'élaboration de stratégies, la planification stratégique et appuie les activités fédérales-provinciales-territoriales. Elle

est également chargée de l'analyse de la politique commerciale, des prévisions économiques, de la surveillance, de la recherche, de l'analyse statistique et de la production de rapports. La Direction appuie également les programmes ministériels en vue de les aligner sur des objectifs communs, tout en menant des projets d'amélioration pour combler les lacunes. Ce travail est effectué en utilisant des approches d'amélioration, la gestion de projet, la gestion du changement et d'autres techniques innovantes. De plus, la Direction est responsable de gérer la correspondance ministérielle.

Faits saillants

- Organisation de la réunion fédérale-provinciale-territoriale annuelle du Conseil canadien des ministres des forêts.
- Publication (en ligne) des rapports d'examen sur les secteurs des mines et de l'énergie pour 2021, ainsi que du document *Faits saillants des exportations d'énergie et de ressources naturelles du Nouveau-Brunswick 2021*.
- Gestion de 15 projets à l'échelle du Ministère, y compris le pilotage d'une stratégie pour la Direction de la gestion des incendies de forêt et l'amélioration du processus de demande de terres de la Couronne.

La **Direction des affaires réglementaires** assure la direction, la coordination et le soutien de l'élaboration des projets de loi, des initiatives et des propositions politiques, ainsi que des activités législatives du ministre. Elle gère également les organismes, les conseils et les commissions ainsi que les demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, et apporte son soutien en matière de protection de la vie privée. En collaboration avec la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales, la Direction fournit un soutien administratif au Comité de gestion des politiques du Ministère.

Faits saillants

- Coordination des réponses à 19 demandes soumises en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.
- Soutien apporté au Ministère par le biais de quatre modifications législatives, seize modifications réglementaires et d'autres propositions.

Renseignements financiers

VENTILATION DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2023 - 2024 (\$)

PROGRAMME ORDINAIRE	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS*	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Administration	9 006 000	16 500	9 022 500	8 150 600	(871 900)
Ressources naturelles	93 091 000	4 375 900	97 466 900	97 045 900	(421 000)
Énergie et Mines	17 476 000	48 706 400	66 182 400	59 227 000	(6 955 400)
Gestion des terres	3 157 000	18 500	3 175 500	3 111 700	(63 800)
Total 2023 - 2024	122 730 000	53 117 300	175 847 300	167 535 200	(8 312 100)

* Comprend un budget supplémentaire de 50 000 000 \$

PROGRAM D'IMMOBILISATIONS	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Remise en état de mines	250 000	-	250 000	-	(250 000)
Basin hydrographique Musquash	791 000	-	791 000	182 800	(608 200)
Infrastructure du Sentier NB Trail	4 930 000	-	4 930 000	1 985 000	(2 945 000)
Total 2023 - 2024	5 971 000	-	5 971 000	2 167 800	(3 803 200)

PROGRAMME À BUT SPÉCIAL	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Fonds en fiducie pour la faune	1 525 000	-	1 525 000	1 688 300	163 300
Projets à frais recouvrables	-	-	-	447 100	447 100
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1 700 000	-	1 700 000	2 035 300	335 300
Total 2023 - 2024	3 225 000	-	3 225 000	4 170 700	945 700

VENTILATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 2023 - 2024 (\$)

RECETTES	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Rendement des investissements	-	-	-	3 447 500	3 447 500
Retour sur Investissement	126 000	-	126 000	1 437 800	1 311 800
Permis et licences	7 493 000	-	7 493 000	9 519 200	2 026 200
Ventes de biens et services	6 087 000	-	6 087 000	9 790 000	3 703 000
Redevances	70 294 000	-	70 294 000	75 197 700	4 903 700
Amendes et pénalités	238 000	-	238 000	100 100	(137 900)
Divers	20 000	-	20 000	74 200	54 200
Total 2023 - 2024	84 258 000	-	84 258 000	99 566 500	15 308 500

RECETTES - CAPITAL	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Recouvrements au compte de capital - provenance interne	50 000	-	50 000	106 000	56 000
Total 2023 - 2024	50 000	-	50 000	106 000	56 000

RECETTES - COMPTES À BUT SPECIAL	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Fonds en fiducie pour la faune	1 525 000	-	1 525 000	1 751 800	226 800
Projets à frais recouvrables	-	-	-	447 100	447 100
Fonds de durabilité des boisés privés	-	-	-	10 415 900	10 415 900
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1 705 000	-	1 705 000	2 082 900	377 900
Total 2023 - 2024	3 230 000	-	3 230 000	14 697 700	11 467 700

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2022 – 2023 pour le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2023	2022
Permanent	434	416
Temporaire	71	73
TOTAL	505	489

Le Ministère a annoncé 18 concours, soit 12 concours ouverts (publics) et 6 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> • un niveau d'expertise et de formation poussé; • un haut niveau de compétences techniques; • l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine. 	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)(a)	2
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	10

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) or 16(1)(c)	13
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée, sans concours, à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	34
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
32	<p><i>Loi concernant le transfert de pouvoirs à la Commission de l'énergie et des services publics</i></p> <p>Chap-6.pdf (gnb.ca)</p>	16 juin 2023	<p>Modification visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> transférer les fonctions assumées actuellement par le Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs et le commissaire aux mines à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick; tirer parti au maximum des capacités de la Commission de l'énergie et des services publics et à éliminer certaines inefficacités définies dans les organismes, conseils et commissions de la province; fournir à la Commission de l'énergie et des services publics des fonctions de gouvernance modernisées, dont la capacité d'ajouter des membres au besoin, et à mettre à jour l'évaluation et la structure des coûts de la Commission de l'énergie et des services publics.
10	<p><i>Loi modifiant la Loi sur l'électricité</i></p> <p>Chap-37.pdf (gnb.ca)</p>	13 décembre 2023	<p>Création visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> réduire les obstacles et à encourager le développement des petits réacteurs modulaires avancés, de l'hydrogène propre et de la production d'énergie renouvelable; contribuer à clarifier la réglementation quant à la manière dont la lettre de mandat doit être traitée dans le cadre du processus réglementaire; refuser les services d'électricité aux nouvelles entreprises de minage de cryptomonnaie dans la province afin de protéger les clients; permettre l'achat d'électricité produite par au plus deux petits réacteurs modulaires avancés; soutenir le développement technologique au Nouveau-Brunswick en indiquant aux investisseurs que le gouvernement de la province est résolu à développer de petits réacteurs modulaires avancés; dynamiser le secteur privé et contribuer aux objectifs climatiques et au développement industriel; permettre à de nouvelles charges électriques importantes, comme un électrolyseur d'hydrogène, d'être branchées à une source d'électricité propre, comme un grand parc éolien, qui n'appartient pas à Énergie NB.

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
11	<i>Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune</i> Chap-38.pdf (gnb.ca)	13 décembre 2023	Modification visant à : <ul style="list-style-type: none"> interdire de décharger une arme à feu depuis ou à travers la partie goudronnée d'un chemin désigné, ou à moins de 10 mètres d'un chemin désigné.
12	<i>Loi concernant l'intrusion sur les terres agricoles</i> Chap-39.pdf (gnb.ca)	13 décembre 2023	Modification visant à : <ul style="list-style-type: none"> interdire, en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i>, toute intrusion sur les catégories de terres agricoles visées par la <i>Loi sur les actes d'intrusion</i> pour poursuivre et prendre des animaux sauvages blessés avant d'en avoir informé le propriétaire ou l'occupant; lever la nécessité de signalisation des catégories de terrains susmentionnées du fait que quiconque souhaitant chasser, piéger et tendre des collets sur ces catégories de terrains doit obtenir au préalable le consentement écrit du propriétaire ou de l'occupant.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Modifications du <i>Règlement sur le bois</i> (86-160) pris en vertu de la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i>	1 ^{er} avril 2023	Modification visant à : <ul style="list-style-type: none"> fixer la juste valeur marchande et les taux de redevance connexes pour le bois sur pied pour 2023 – 2024.
Modifications du <i>Règlement général</i> (2002-37) pris en vertu de la <i>Loi sur le transport des produits forestiers de base</i>	18 mai 2023	Modification visant à : <ul style="list-style-type: none"> autoriser l'utilisation de certificats de transport en format numérique, comme solution de rechange aux certificats papier, pour transporter des produits forestiers de base; autoriser le ministre et la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick à approuver la forme et le contenu des certificats à utiliser sur les terres de la Couronne et sur les terres privées, respectivement; mieux réglementer les exigences en matière de remise et de retour des carnets usagés de certificats de transport et de rapports de mesurage.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
<p>Modifications à l'annexe A du <i>Règlement sur la Liste des espèces en péril</i> (2013-38) pris en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et du <i>Règlement sur les interdictions</i> (2013-39)</p>	<p>18 mai 2023</p>	<p>Modification visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire passer le statut de l'aster d'Anticosti (<i>Symphotrichum anticostense</i>) et de la cicindèle des galets (<i>Cicindela marginipennis</i>), d'« espèces en voie de disparition » à « espèces préoccupantes », et ajouter le peltigère éventail d'eau de l'Est (<i>Peltigera hydrothyria</i>) comme « espèce menacée »; • supprimer l'aster d'Anticosti (<i>Symphotrichum anticostense</i>) du <i>Règlement sur les interdictions</i>, à la suite des modifications apportées au <i>Règlement sur la Liste des espèces en péril</i>, qui le fait passer d'espèce en voie de disparition à espèce préoccupante.
<p>Modifications du <i>Règlement sur la chasse</i> (84-133) pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i></p>	<p>29 juin 2023</p>	<p>Modification visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir une saison de chasse pour le faisan à collier au Nouveau Brunswick.
<p>Création du <i>Règlement relatif à l'ajustement des redevances sur le bois</i> (2023-38) pris en vertu de la <i>Loi sur la durabilité des terrains boisés privés</i></p>	<p>1^{er} juillet 2023</p>	<p>Création visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prescrire des ajustements des redevances en fonction des produits de base dans le but d'améliorer la gestion des terrains boisés privés du Nouveau-Brunswick.
<p>Modifications du <i>Règlement sur le bois</i> (86-160) pris en vertu de la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i></p>	<p>9 août 2023</p>	<p>Modification visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actualiser le taux des dépenses d'aménagement forestier à 3,00 \$/m³ pour le volume alloué.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
<p>Modifications à l'annexe A du <i>Règlement sur la Liste des espèces en péril</i> (2013-38) pris en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et du <i>Règlement sur les interdictions</i> (2013-39)</p>	<p>7 septembre 2023</p>	<p>Modification visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ajouter la tortue peinte de l'Est (<i>Chrysemys picta picta</i>) au <i>Règlement sur la Liste des espèces en péril</i> en tant qu'espèce préoccupante et ajouter l'anzie mousse-noire (<i>Anzia colpodes</i>) en tant qu'espèce en voie de disparition; • supprimer le gomphe ventru (<i>Gomphurus ventricosus</i>) du <i>Règlement sur les interdictions</i> à la suite des modifications apportées au <i>Règlement sur la Liste des espèces en péril</i>, qui le fait passer du statut d'espèce en voie de disparition à celui d'espèce aux données insuffisantes.
<p>Modifications du <i>Règlement sur la chasse</i> (84-133) pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i></p>	<p>7 septembre 2023</p>	<p>Modification visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir une période d'une semaine immédiatement après la fin de la saison de chasse au chevreuil à l'arme à feu, pendant laquelle les détenteurs d'un permis de chasse au chevreuil autorisés ne peuvent chasser qu'avec une arme à feu se chargeant par la bouche; • établir des droits de 9 \$ plus la TVH pour les résidents et de 46 \$ plus la TVH pour les non-résidents pour l'achat d'une autorisation d'arme à chargement par la bouche qui sera liée à leur permis de chasse au chevreuil existant, pour la saison de chasse susmentionnée avec une arme à chargement par la bouche; • éliminer les frais de 1,00 \$ payés directement par le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie aux agents d'enregistrement des chevreuils pour chaque chevreuil enregistré, et instaurer de nouveaux frais de 4,00 \$ dollars à payer directement par le chasseur aux agents d'enregistrement des chevreuils pour chaque chevreuil enregistré; • abaisser de 16 à 12 ans l'âge minimum pour l'achat d'un permis de chasse de classe I et III (permis de chasse au chevreuil et au petit gibier pour non-résident et résident) et d'un permis de chasse à l'ours pour non-résident et résident; • supprimer la possibilité pour le détenteur d'un permis de chasse à l'ours pour résident d'acheter un deuxième permis de chasse à l'ours après avoir tué un ours, et l'autoriser plutôt à tuer jusqu'à deux ours; • exiger que le détenteur d'un permis de chasse au chevreuil enregistre le chevreuil qu'il a abattu dans les 24 heures suivant la clôture de la saison de chasse.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Modifications du <i>Règlement sur le bois</i> (86-160) pris en vertu de la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i>	3 novembre 2023	Modification visant à : <ul style="list-style-type: none"> remplacer l'actuel sous-permis de coupe sur les terres de la Couronne (formule 1) afin d'actualiser les attentes en matière de rendement pour les titulaires de permis et de sous-permis.
Modifications du <i>Règlement relatif à l'établissement de zones naturelles protégées</i> (2003-8) pris en vertu de la <i>Loi sur les zones naturelles protégées</i>	16 novembre 2023	Modification visant à : <ul style="list-style-type: none"> remplacer toutes les occurrences du nom « Zone naturelle protégée de la montagne Squaw Cap » par « Zone naturelle protégée de la montagne Meto'mqwiug ».
Modifications du <i>Règlement sur la prise d'animaux à fourrure</i> (84-124) pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i>	1 ^{er} janvier 2024	Modification visant à : <ul style="list-style-type: none"> supprimer les droits pour les permis de prise d'animaux à fourrure et de trappeur de lapins pour mineur afin d'encourager une plus grande participation des jeunes; modifier les dates de la saison de prise au collet du lynx roux, du coyote et du renard dans les zones d'aménagement de la faune 1 à 12, pour y ajouter une semaine; créer un forfait chevreuil et gibier à plumes à prix réduit pour la prise d'animaux à fourrure à l'intention des chasseurs résidents et des chasseurs résidents âgés de 65 ans et plus.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
<p>Modifications du <i>Règlement sur la chasse au dindon sauvage</i> (2021-30), et au <i>Règlement sur la procédure d'inscription</i> (2015-4) pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i></p>	<p>25 janvier 2024</p>	<p>Modification visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • abaisser de 16 à 12 ans l'âge requis pour demander un permis de résident pour la chasse au dindon sauvage; • modifier la date limite de demande d'un permis de résident pour la chasse au dindon sauvage afin de la faire passer du premier vendredi d'avril au dernier vendredi de février; • établir une saison de chasse au dindon sauvage à accès limité pour non-résident au Nouveau-Brunswick; • établir des droits de 25 \$ + TVH pour participer à un tirage au sort de permis de non-résident pour la chasse au dindon sauvage; • établir des droits de 80 \$ + TVH pour l'achat d'un permis de non-résident pour la chasse au dindon sauvage à l'intention des non-résidents âgés de 12 ans ou plus; • établir des droits de 5,25 \$ + TVH pour l'achat d'un permis de non-résident de remplacement pour la chasse au dindon sauvage; • établir des droits de conservation de 10 \$ + TVH sur le permis de non-résident pour la chasse au dindon sauvage au profit du Fonds en fiducie pour la faune; • exiger que le demandeur d'un permis de chasse au dindon sauvage pour non-résident s'inscrive auprès du ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie avant de présenter sa demande.
<p>Modifications du <i>Règlement relatif à l'ajustement des redevances sur le bois</i> (2023-38) pris en vertu de la <i>Loi sur la durabilité des terrains boisés privés</i></p>	<p>28 mars 2024</p>	<p>Modification visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer la mise en œuvre de l'ajustement des redevances sur plusieurs catégories de bois; • améliorer l'information relative au prix du produit de base pour plusieurs catégories de bois; • modifier l'ajustement des redevances minimales.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère en 2023 – 2024 se trouvent à l'adresse : [Ressources naturelles et Développement de l'énergie \(gnb.ca\)](https://www.gnb.ca)

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a continué de respecter ses obligations en matière de langues officielles en se concentrant sur quatre secteurs d'activité. Voici un aperçu des mesures prises en 2023 – 2024 dans chacun des quatre domaines d'intervention :

AXE 1

Garantir un accès à un service de qualité égale, en français ou en anglais, partout dans la province :

- Les employés ont reçu les outils leur permettant de respecter leur obligation légale d'offrir, partout, un service de qualité égale, en anglais et en français.
- Les profils linguistiques ont été respectés tout au long du processus de recrutement afin de s'assurer que le Ministère est en mesure de fournir des services en anglais et en français dans l'ensemble de la province.

AXE 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail :

- La communication, la correspondance et les interactions avec les employés, telles que les évaluations du rendement, ont été effectuées dans la langue officielle choisie par l'employé.
- Le Ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles pour les petites réunions. Pour toutes les grandes réunions, le Ministère a promu des présentations bilingues ou des séances distinctes en anglais et en français.

AXE 3

Des politiques et programmes gouvernementaux, nouveaux ou modifiés, tiendront compte des réalités des communautés des deux langues officielles de la province :

- La correspondance et l'information ont été transmises aux citoyens dans la langue officielle de leur choix.

AXE 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations de la province en ce qui a trait aux langues officielles :

- Le sous-ministre, de même que d'autres membres de l'équipe de direction, a rappelé à l'ensemble du personnel son obligation légale d'offrir des services dans la langue officielle de choix du client. On lui a également rappelé la politique et les lignes directrices sur la langue de service ainsi que la trousse d'outils sur les langues officielles.
- Dans le cadre du processus continu pour l'orientation des employés et la gestion du rendement, les employés ont été invités à lire les politiques liées aux langues officielles.

CONCLUSION

Le Ministère comprend, préconise et honore les obligations qui lui incombent aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes. Il met tout en œuvre pour offrir à ses clients des services de qualité dans les deux langues officielles. De plus, il encourage et appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail; il investit également dans le perfectionnement des employés au moyen de la formation en langue seconde.

Résumé des recommandations du bureau du vérificateur général

Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Le ministère n'a reçu aucune recommandation des rapports du vérificateur général en 2022 ou 2023.

Section 2 – Comprend les périodes de référence des troisième, quatrième et cinquième exercices.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
2021 V2 Chapitre 2 : Programmes résidentiels d'efficacité énergétique – ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, Énergie NB Chap2f.pdf (agnb-vgnb.ca)	2	2
2020 V1 Chapitre 4 : Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie – Suivi du rapport de 2008 : Redevances sur le bois Chap4f.pdf (agnb-vgnb.ca)	5	3

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2023 – 2024.

Annexe A : Silviculture

Production de la pépinière de Kingsclear et du Centre de semences forestières de l'Atlantique

ANNÉE	PRODUITS			
	SEMENCES PRODUITES	SEMENCES PRODUITES (KG)	SEMENCES ENTREPOSÉES (KG)	SEMENCES ENTREPOSÉES POUR DES CLIENTS (KG)
2023 - 2024	18 400 000	13	1 977	3 288
2022 - 2023	16 144 000	9	1 985	3 117
2021 - 2022	16 055 000	26	2 101	3 023

Superficie des terres de la Couronne visée par des travaux sylvicoles par exercice (ha)

ANNÉE	ACTIVITÉS LIÉES À LA PLANTATION		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE
	PLANTATION D'ARBRES	ENTRETIEN DES PLANTATIONS	
2023 - 2024	9 885	16 186	11 989
2022 - 2023	9 404	13 199	12 934
2021 - 2022	9 578	16 877	14 672

Travaux sylvicoles sur des terres privées par exercice (ha)

ANNÉE	ACTIVITÉS LIÉES À LA PLANTATION			ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE
	PRÉPARATION DU TERRAIN	PLANTATION D'ARBRES	ENTRETIEN DES PLANTATIONS	
2023 - 2024	1 479	1 145	1 283	1 550
2022 - 2023	1 808	1 342	1 407	1 794
2021 - 2022	1 556	1 671	1 195	2 115

Annexe B : Récolte sur des terres de la couronne

Produits forestiers récoltés sur les terres de la Couronne (m³)

ANNÉE	GROUPE D'ESSENCES	TITULAIRES DE PERMIS ET DE SOUS-PERMIS	PREMIÈRES NATIONS	PERMIS SPÉCIAUX	TOTAL
2023 - 2024	Résineux	3 704 245	219 067	8 704	5 557 561
	Feuillus	1 551 098	62 934	11 513	
2022 - 2023	Résineux	3 487 460	209 457	2 139	5 382 624
	Feuillus	1 596 181	62 725	24 662	
2021 - 2022	Résineux	3 470 559	202 093	6 715	5 490 015
	Feuillus	1 722 968	59 886	27 794	

Annexe C : Feux

Superficie détruite par le feu en hectares (ha) 2023, 2022, 2021

ANNÉE		EST	OUEST	TOTAL
2023	Feux	66	143	209
	ha	48	809	856
2022	Feux	89	125	214
	ha	53	123	176
2021	Feux	62	118	180
	ha	812	219	1 031

Moyenne décennale : 261 feux, 457,7 ha

Feux en 2023 par origine

ORIGINE	NOMBRE	HECTARES
Origine humaine/industrielle	199	842
Foudre	10	14

Annexe D : Poisson et faune

Permis de chasse délivrés

TYPE DE PERMIS ¹	CHEVREUIL	ORIGINAL ²	OURS	PETIT GIBIER ET GIBIER À PLUMES	ANIMAUX NUISIBLES	DINDON SAUVAGE	DINDON SAUVAGE MINEURS ³
Résident	43 162	5 014	9 727	10 549	14 923	488	410
Chasseur désigné	S.O.	3 929	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Non-résident	290	120	2 298	436	40	S.O.	S.O.
Total en 2023	43 452	9 063	12 025	10 985	14 963	488	410
Résident	42 989	4 998	9 351	11 690	13 622	376	677
Chasseur désigné	S.O.	3 891	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Non-résident	256	101	1 892	410	22	S.O.	S.O.
Total en 2022	43 245	8 990	11 243	12 100	13 644	376	677
Résident	43 838	4 731	9 569	12 113	12 161	349	661
Chasseur désigné	S. O.	3,621	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Non-résident	198	99	479	335	12	S. O.	S. O.
Total en 2021	44 036	8 451	10 048	12 448	12 173	349	661

¹ 11 280 permis groupés ont été vendus en 2023 – 2024.

² Les chasseurs d'original résidents peuvent désigner un autre chasseur qui les accompagnera. La limite de prises d'un original par expédition de chasse demeure en vigueur.

³ L'équivalent d'un permis de chasse au petit gibier pour les personnes âgées de 12 à 15 ans.

Permis de pêche à la ligne délivrés

ESPÈCES	2023	2022	2021
Saumon	12 372	12 320	11 574
Pêche à la ligne (excepté le saumon) ⁴	50 125	48 430	53 218
Total	62 497	60 750	64 792

Ventilation des permis délivrés en 2023

TOUTES LES SAISONS	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Saumon	9 945	2 427
Pêche à la ligne (excepté le saumon) ⁴	46 387	3 741
EAUX DE LA COURONNE RÉSERVÉES À LA PÊCHE ⁵		RÉSIDENTS SEULEMENT
Miramichi		1 081/1 053 jours-pêcheurs
Restigouche		658/960 jours-pêcheurs

⁴ Comprend les ventes de permis de pêche sur la glace

⁵ Pêche ordinaire